

DELIBERATION CA052-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur;
Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 04 juillet 2024 ;

Objet de la délibération : Débat d'orientation budgétaire 2025

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 11 juillet 2024, le quorum étant atteint, arrête :

Le conseil d'administration de l'Université d'ANGERS adopte le principe de construction d'un budget initial 2025 visant à l'amélioration des indicateurs financiers fondamentaux, trésorerie, fonds de roulement, avec notamment une cible de capacité d'autofinancement de l'ordre de 2,5 millions d'euros pour fin 2025.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 4 voix contre.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour la Présidente et par
délégation,
Le directeur général des services*
Didier BOUQUET

Signé le 18 juillet 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de la Présidente de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 18 juillet 2024

ELEMENTS POUR LE

DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE

2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION
11 JUILLET 2024



Le mot de la présidente :

Chères et Chers collègues,

Comme beaucoup d'établissements, l'université d'Angers se trouve en cette année 2024 face à une situation budgétaire et financière difficile. Dans un souci de **transparence**, j'ai souhaité que la construction du budget 2025 fasse l'objet d'un débat d'orientation budgétaire, permettant ainsi d'y associer plus largement la communauté, de favoriser l'appropriation des enjeux et de faire émerger des propositions de solution fondées sur la **sincérité** et la **solidarité**. En effet les éléments budgétaires s'apprécient sur l'ensemble des entités (composantes, services communs et centraux) et donc concernent l'établissement dans sa globalité.

C'est dans cet esprit que je vous adresse dans ce livret des éléments du débat qui, reprenant les thèmes et indicateurs essentiels, faciliteront les échanges lors des instances de juillet 2024.

Très sincèrement,
Françoise Grolleau

SOMMAIRE

- Modernisation des EPSCP – nouveau décret financier
- Situation financière de l'UA
- Que se passera-t-il si l'on ne fait rien ?
- Une communauté informée et impliquée
- Une rencontre privilégiée avec notre tutelle
- Des réflexions à mener
- La méthodologie budgétaire
- Le contrôle interne
- L'intelligence artificielle

Modernisation des EPSCP

(Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel)

Nouveau décret financier

Acte II de l'autonomie des EPSCP: améliorer le pilotage et renforcer la performance.

Dans le nouveau décret (2024) la soutenabilité du budget est appréciée au regard de 3 critères:

TRESORERIE	FDR	Ch. PERSONNEL
>30j	>15j	< 83%
Crédits de paiement hors investissement	Crédits de paiement hors investissement	Produits encaissables

Le pilotage au sein de l'UA peut se faire au niveau de la



Capacité d'Autofinancement

C'est ce que dégage l'activité sur un exercice pour réaliser des investissements

Avec un objectif CAF = 2,5M en 2025 (2,4M€ en moyenne 2019-2022)

Quelques définitions



Capacité d'autofinancement : la CAF est un ratio qui évalue l'excédent de ressources générées par le cycle d'exploitation de l'établissement. Elle constitue une épargne globale non consommée par le cycle de dépense qui permet le financement de l'investissement et/ou vient abonder le Fonds de roulement. On parle d'insuffisance d'autofinancement lorsque le cycle d'exploitation consomme plus qu'il ne produit. La CAF permet l'investissement.

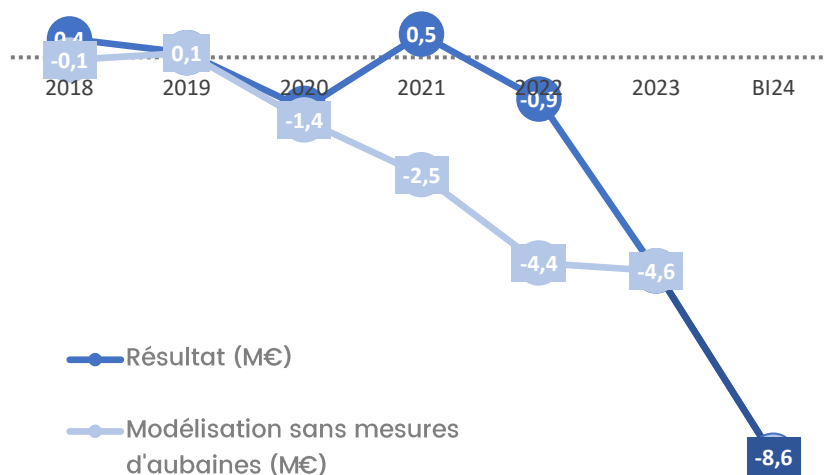


Trésorerie : la trésorerie mesure les disponibilités financières de l'établissement. Elle récapitule le cycle encaissements – décaissements. Elle détermine la capacité de l'établissement à faire face à ses obligations financières.



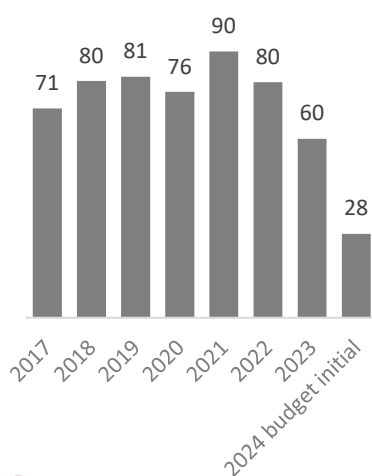
Fonds de roulement : le fonds de roulement mesure les ressources stables dont l'établissement dispose à moyen et long terme pour assurer son activité. Le fonds de roulement de l'année N est la résultante de l'ensemble des flux de ressources, de dépenses de fonctionnement et d'investissement, ajoutés au niveau du FdR observé en fin d'exercice N-1.

Situation financière de l'UA

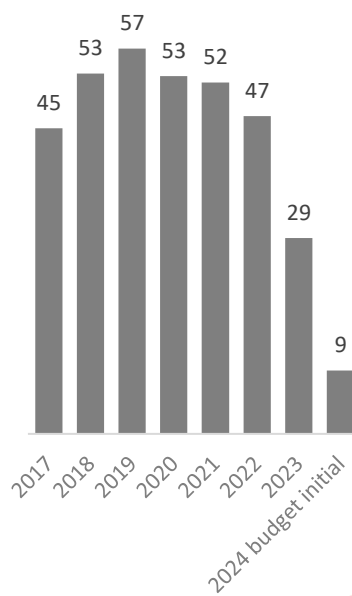


Sans les mesures d'aubaine, le résultat serait déficitaire depuis 5 ans

TRESORERIE seuil >30j



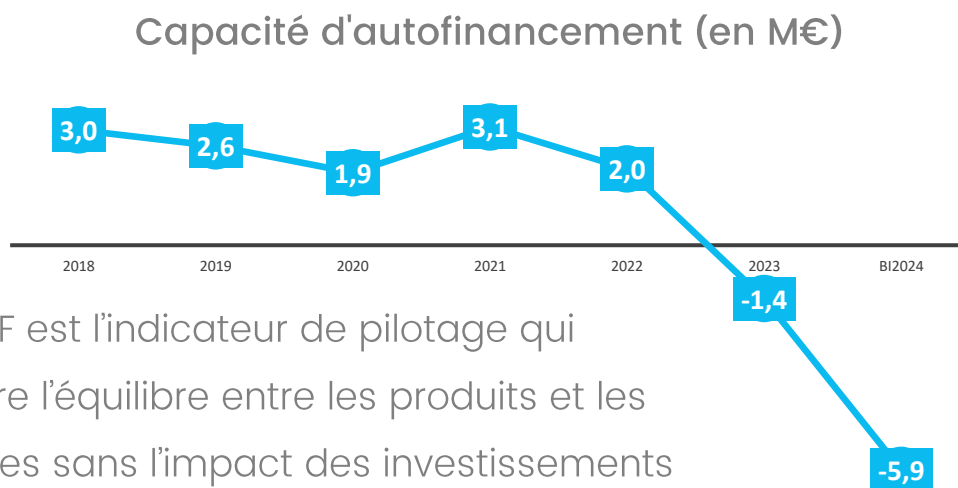
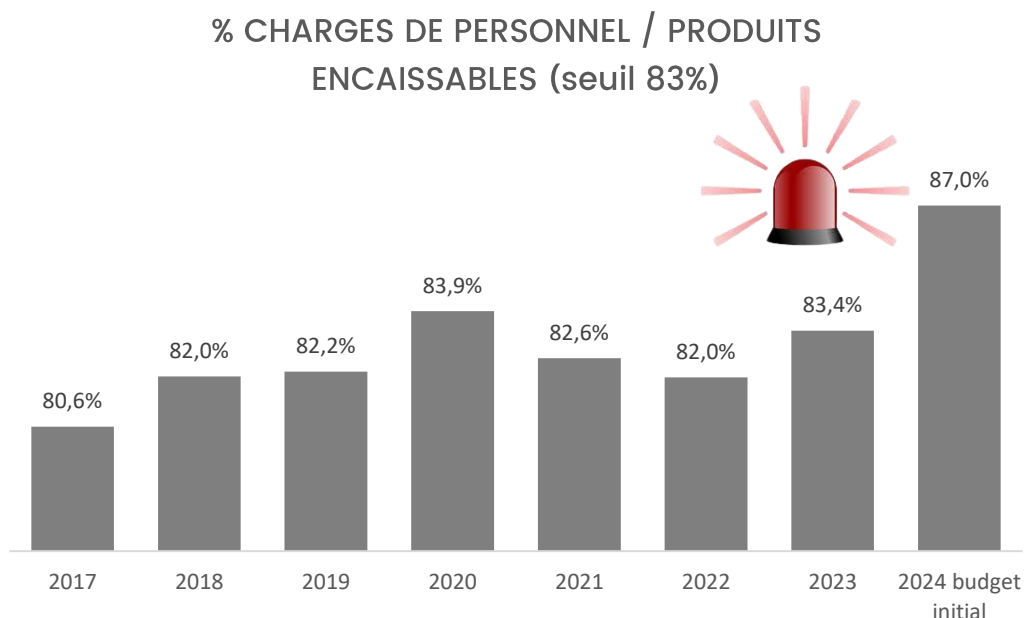
FDR seuil >15j



Seuils limite franchis !



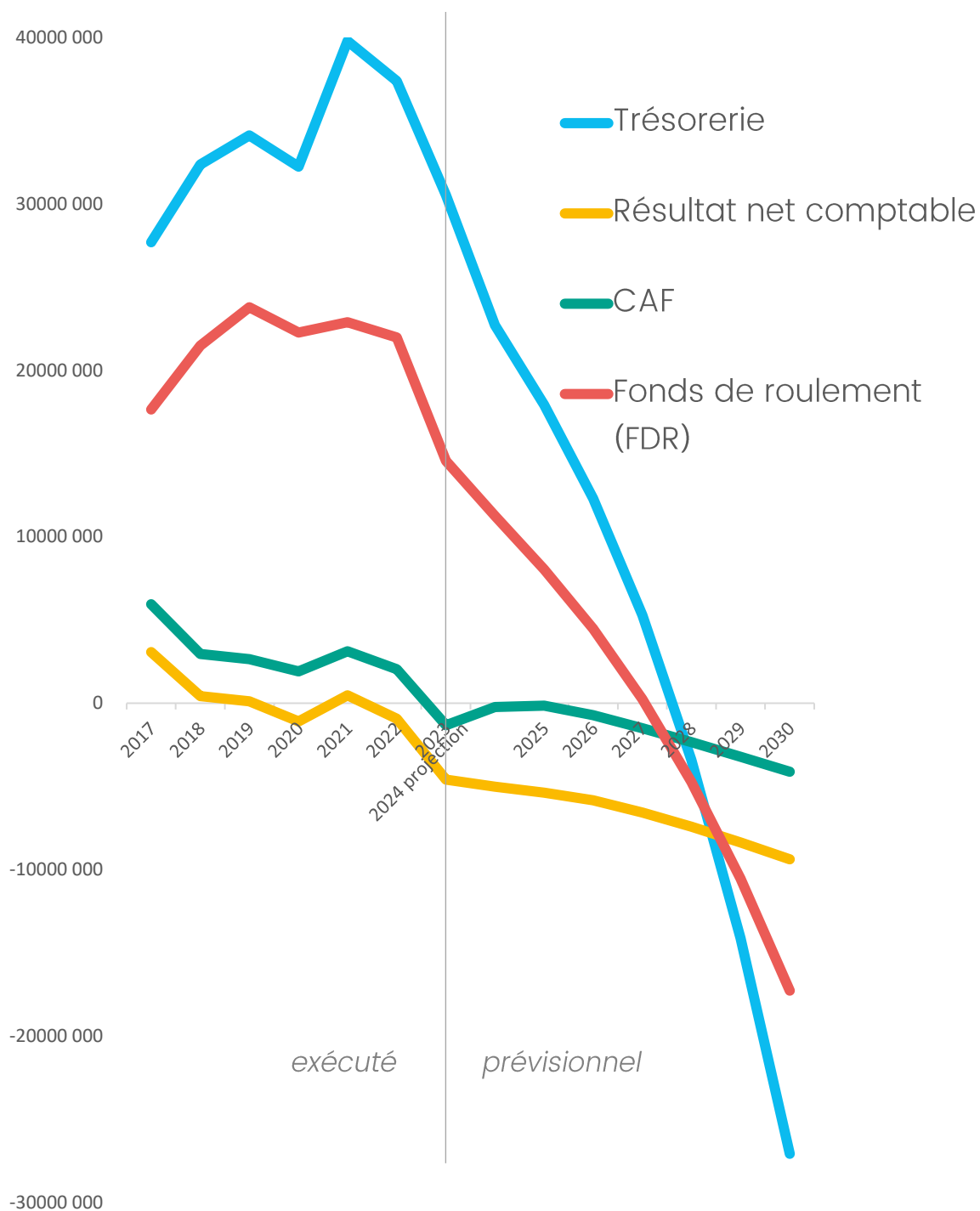
Situation financière de l'UA (suite)



La CAF est l'indicateur de pilotage qui mesure l'équilibre entre les produits et les charges sans l'impact des investissements (subventions/amortissements).

CAF=0 lorsque l'activité de l'établissement est équilibrée : les produits financent les charges

Si on ne change rien...



CESSATION DE PAIEMENT EN 2027 !



Une communauté informée et impliquée

Novembre 2023



Lettre de cadrage

Février 2024



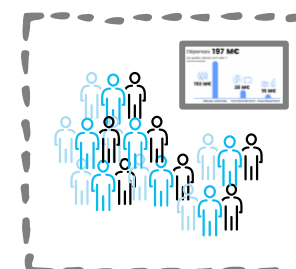
Entretien DGS

Mars 2024

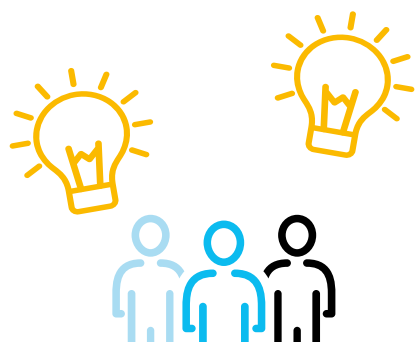


Vidéo Compte
Financier

Mars 2024



Information CAC

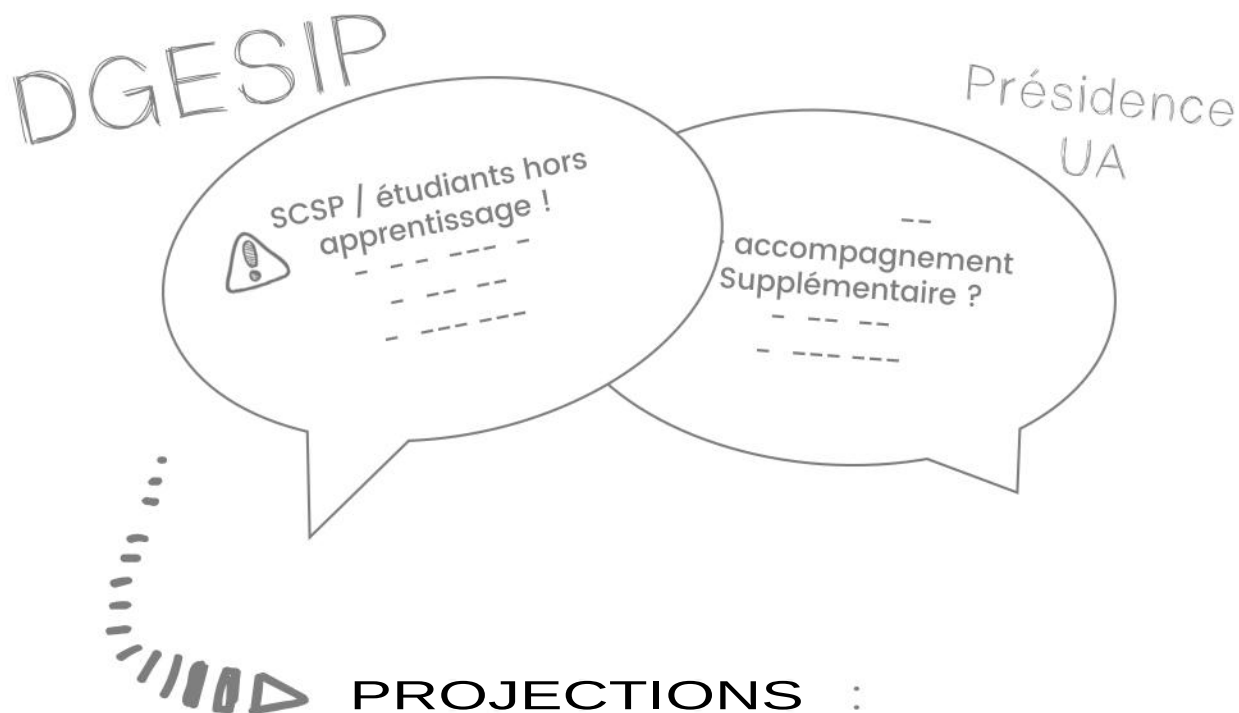


Séminaire DOB
Cadres administratifs

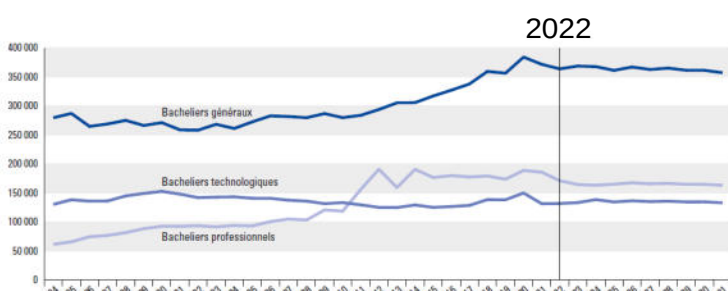


16 mai : rencontre privilegiee avec notre tutelle

3 juin : visio avec le chef de l'Allocation des Moyens

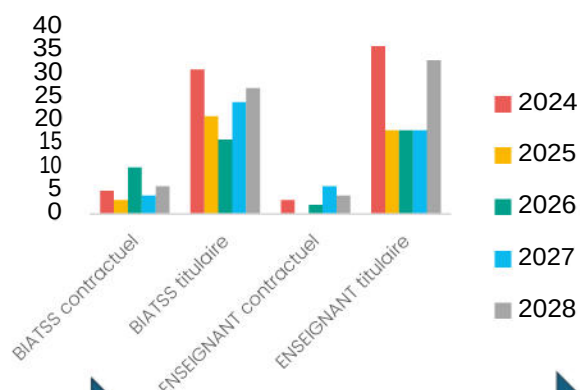


demographic etudiante



Champ : France métropolitaine + DRUM
Source : MESR-SIES pour 2022-2030, MENJ pour la période 1994-2021

départs en retraite UA



119 départs constatés
entre 2019 et 2023

243 départs prévisibles
entre 2024 et 2028

POLITIQUE RH LONG TERME

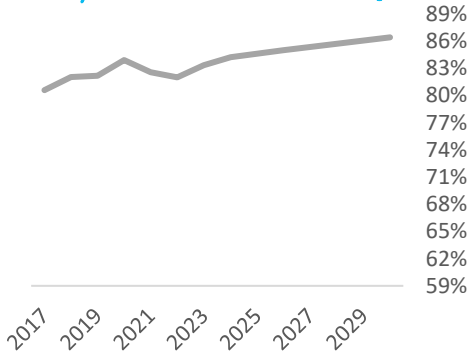


projections pluri-annuelles de la Masse

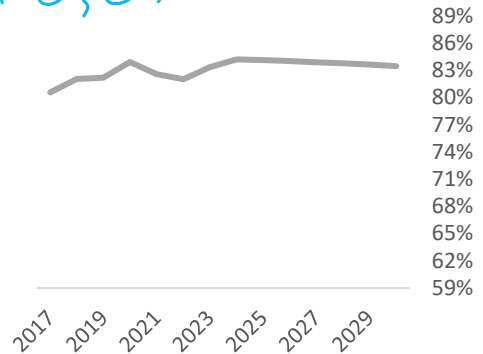
Salariale

Hypothèse optimiste progression des recettes SCSP+3% autres+6% !!

+4,1% on ne change rien

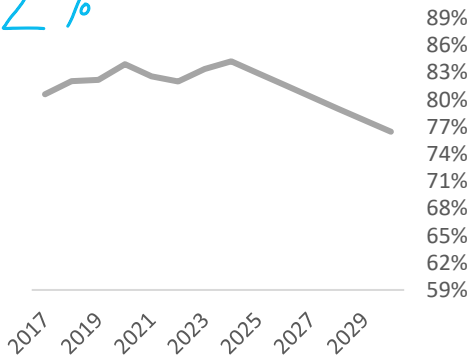


+3,5%

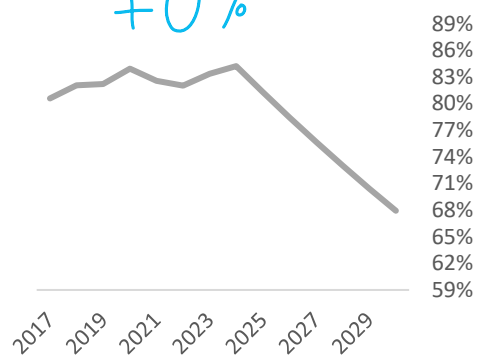


Charges de personnel/Produits encaissables - seuil < 83%

+2%



+0%



EVOLUTION DE LA MS :

=

mesures réglementaires = GVT(+)indices, LPR, augmentation point d'indice

+

IMPOSÉ

mesures établissement = GVT(-), indemnitaire, Heures Vac/Comp

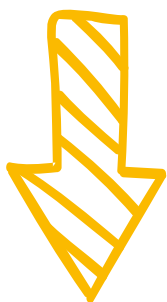
Départs - Arrivées

ON PEUT AGIR !

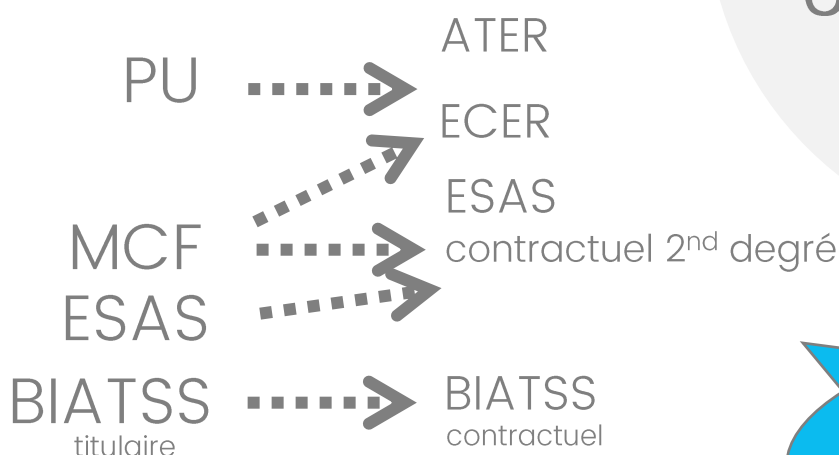
Contrôler l'évolution de la masse salariale.... Comment ?



- = compenser les mesures obligatoires par des efforts collectifs mesurés
- = coûts des Départs > coûts des Arrivées



Stratégie sur les Arrivées :



départs en retraite

67^{ans}

70^{ans} ?

OUI

NON

Taux ESAS Angers
18%
Moyenne nationale
23%

ATER-iser pour 1 an
28 postes EC de la
CE24
= 2,3M€ économies

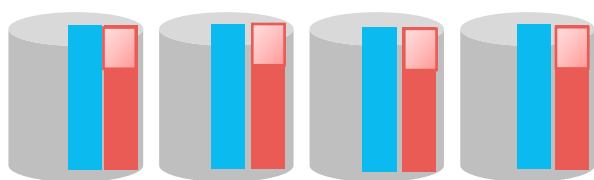
POLITIQUE RH LONG TERME

2

le modèle de l'apprentissage et de la formation continue en question

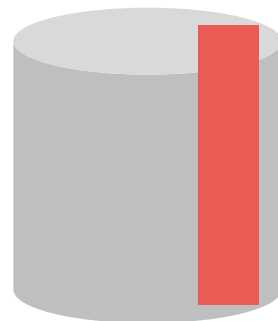


Le calcul de la SCSP ne tient pas compte de l'apprentissage et de la formation continue



composantes

dépenses
recettes NPEC



central

>> déséquilibre ! <<

que faire ?

- reverser % NPEC en central ?
- autre ?



***il faut discuter du
dispositif d'allocation des
moyens***



La totalité des coûts CDI **apprentissage/formation continue/ressources propres** doivent être supportés par les composantes

3

l'offre de formation

Soutenabilité de l'OF:

= un des axes ministériels prioritaires

...réunion DGESIP 3/7

...COMP



nécessité de mettre en place **COF AMETYS**

H/E

= maîtrise de l'évolution de la charge d'enseignement en fonction du nombre d'étudiants inscrits

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	SOUTENABILITE FINANCIERE 2017 - 2021
H/E UA	19,04	18,94	18,98	18,90	18,90	18,67	18,64	19,92	18,51
INSCRITS (hors partenaires et délocalisations)	13 344	13 960	14 134	14 708	15 596	16 401	15 770	14 806	15 012
CHARGES D'ENSEIGNEMENT (y compris prestations)	254 094	264 397	268 299	277 995	294 708	306 212	294 022	294 884	277 905

(*) 14 806 étudiants 2022/2023 : effectifs hors UFR Santé et hors partenaires

4

les recettes

Évolution de la SCSP et
projection optimiste sur la
même tendance+3%.

Passé:
Financement des mesures
indiciaires, du plan tourisme, de la
LPR...

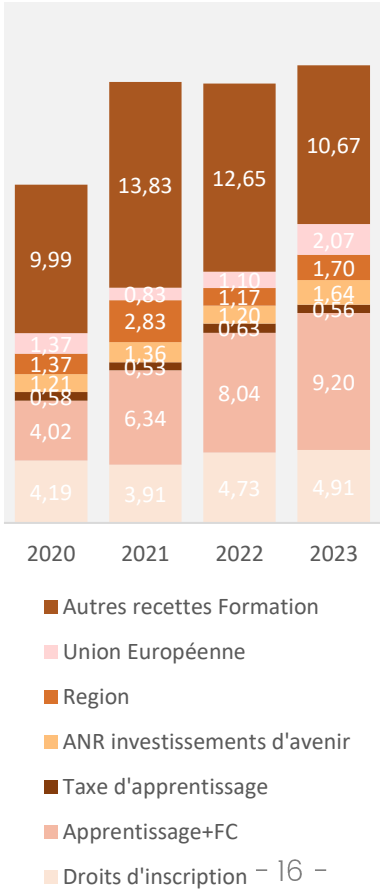
Projection pluriannuelle: COMP,
aide supplémentaire ?

	en M€		
2017	121,7	évolution	
2018	123,8	2,1	2%
2019	125,1	1,2	1%
2020	127,6	2,5	2%
2021	133,6	6,0	5%
2022	139,0	5,5	4%
2023	144,0	5,0	4%
2024 BI	142,4		
2024 estim	148,3	5,9	3%
2025	152,8	4,5	3%
2026	157,4	4,6	3%
2027	162,1	4,7	3%
2028	167,0	4,9	3%
2029	172,0	5,0	3%
2030	177,1	5,2	3%

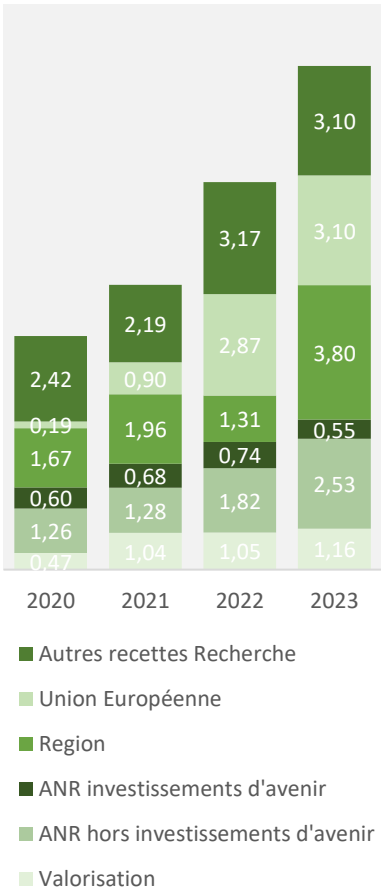
Belle
progression
des
RESSOURCES
PROPRES



Formation (M€)

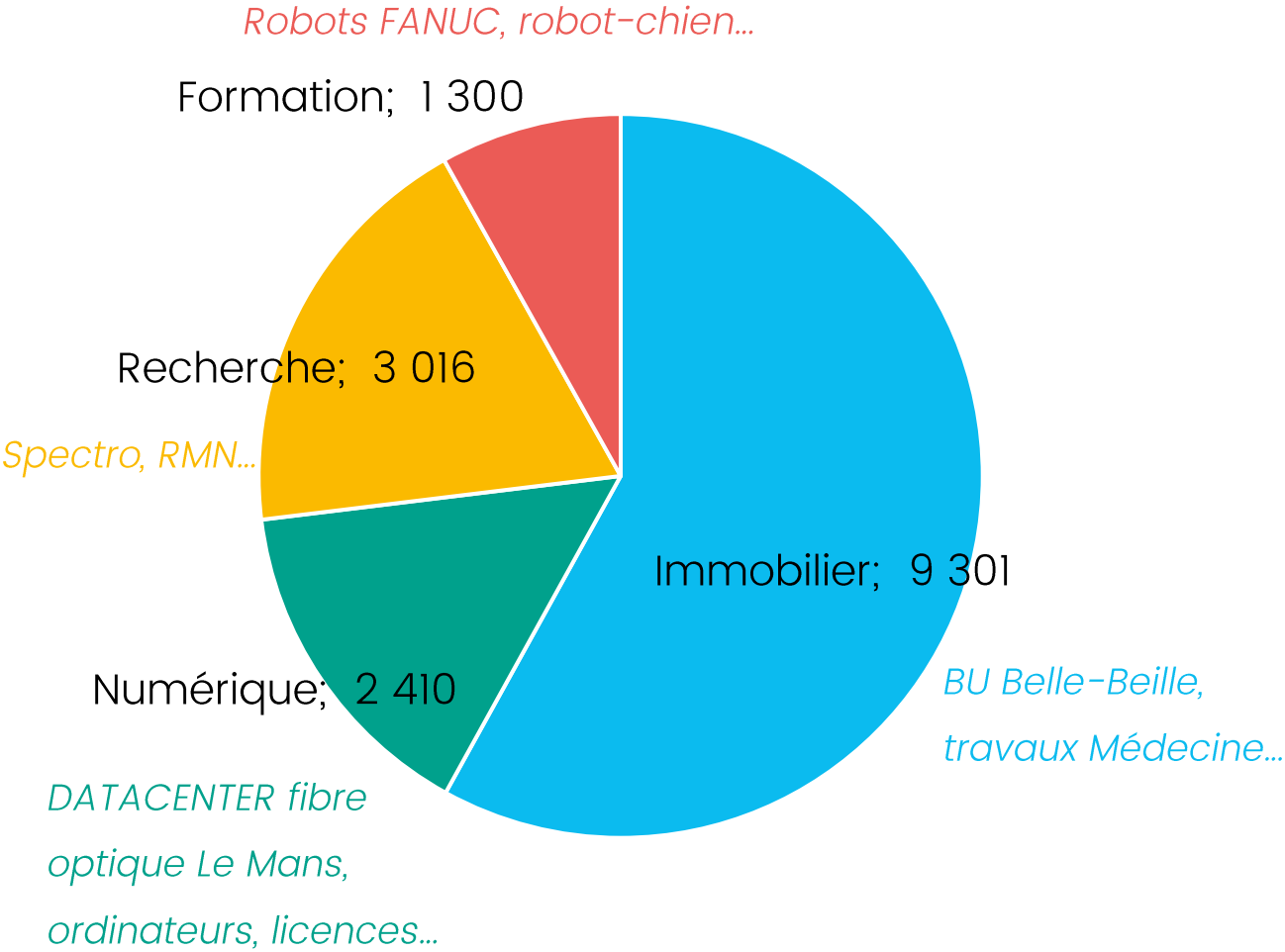


Recherche (M€)



5

les investissements



Crédits de paiement 2023 en k€

La méthodologie budgétaire

Une démarche a déjà été entreprise pour renforcer le dialogue de gestion et améliorer l'aide à la décision. L'établissement compte sur l'accompagnement de l'

IGESR^(*)

prévu entre septembre et décembre 2024

calendrier



- 2024 -

(*) IGESR : Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche

Les enjeux du Contrôle Interne Financier

- Responsabilité du gestionnaire public = l'ordonnateur est responsable du respect des règles (notamment des ACHATS) = risques financiers & juridiques pour l'établissement
- Marchés Publics :
 - ⚠️ seuils
 - ⚠️ code de la commande publique
 - ⚠️ conflits d'intérêt
 - ⚠️ favoritisme
- Réalisation des RECETTES :
 - ⚠️ S'assurer de tout facturer
 - ⚠️ Facturer au juste coût
 - ⚠️ Suivre l'exécution des conventions

Une non-réalisation des RECETTES participe au déséquilibre

I.A.

Quelles conséquences pour l'établissement ?

Évolution
des métiers

€€
Formation
des agents

€€
Coûts des SI

Organisation de
l'établissement

Direction des Affaires Financières
Université d'Angers
Juillet 2024